CADRE POLITIQUE EN EUROPE

Les états de l'UE se doivent d'augmenter la part de **CHALEUR** renouvelable de **1,3 %** par an jusqu'en 2030.



SOURCES DE CHALEUR RENOUVELABLE

LES RCU-S PEUVENT CONTRIBUER À ATTEINDRE CET OBJECTIF

2012 à 2017:
une augmentation de
0,6% par an
a été constatée

2012 à 2017:
une augmentation de
1,3% par an
doit être atteinte